

La Presse

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES

VOL. XXXVI.

MONTREAL, BAS-CANADA, MARDI MATIN 7 JUIN 1864

No 111.

BUREAU DE POSTE.

Montreal 16 mai 1864.

Arrivée et Départ des Malles de

DESTINATION	DÉPART	ARRIVÉE
J Québec par Railroad	7.00 am	7.00 pm
Joute de la Rivière Nord	8.00 am	2.30 pm
J Hôtel Trois-Rivières &c.		
J par Vapeurs	7.00 am	6.30 pm
J Canada O Train Jour (1)	10.45 am	6.45 am
J Canada O Train Nuit (2)	9.00 am	7.00 pm
J par la Rivière	9.30 am	2.45 pm
J St. Jean, C. E. Napierville	9.30 am	7.30 am
J et Clareville	9.30 am	2.45 pm
J Troy, &c.	9.30 am	11.00 am
J St. Hyacinthe, Melville	7.00 am	7.30 am
J et Island Pond	(3)	1.30 pm
J Portland	(4)	7.00 am
J Beauport, Beauport	6.30 am	6.00 am
J et Huntingdon	6.15 am	2.00 pm
J Schieffelin	6.15 pm	2.00 pm
J St. Rémi, Hemmingford et		
J Plattsburgh	10.45 am	2.00 pm
J Albany	11.00 am	7.00 am
J do do	3.30 pm	7.30 am
J do do	3.30 pm	2.45 pm
J Congrégation Contrecoeur	10.30 am	
J St. Laurent, St. Eustache	6.30 am	7.00 am
J St. Scholastique, &c.	6.30 am	7.00 am
J St. Rose, Ste. Thérèse et St.		
J Jérôme	2.00 pm	7.00 am
J Rigaud, Carleton Place		
J et tous les Bateaux		
J sur la route d'Ottawa par		
J Vapeurs	5.00 pm	6.00 am
J Terrebonne, New Glasgow	5.00 pm	7.00 am
J St. Jean, N. B. Halifax		
J File du P. Edouard, via		
J Portland, Mercedita et		
J Samedi	7.00 am	2.15 pm
J de tous les quinze jours de		
J Boston	9.00 am	6.00 am
J Sault Ste. Marie &c. via		
J Toronto, tous les Mardis	00.00	5.30 pm
J [1] Sacs du Conducteur		
J ouvert jusqu'à	7.25 am	
J [2] do do	8.00 pm	
J [3] do do	8.25 am & 3.30 pm	
J [4] do do	3.30 pm	
J Les lettres enregistrées doivent être déposées		
J 15 minutes avant la fermeture des Malles.		
J Toutes les Malles ci-dessus (excepté celle de		
J St. John N. B.) partent tous les jours excepté		
J dimanche		

CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

Arrangement pour l'Été.

Le 1^{er} après LUNDI, le 16 courant les Convoyés laisseront le GARE de la RUE BONAVENTURE comme suit :

District de l'Est.

Convoi d'accommodation pour Island Pond et les Stations Intermédiaires	8.40 A.M.
Convoi de la Malte pour Portland, passant la nuit à Island Pond.	3.45 P.M.
Convoi de la Malte pour Québec, avec char à coucher et attaches.	10.15 P.M.

Districts Central et de l'Ouest.

Expres de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Detroit, Chicago et tous les points de l'Ouest.	7.45 A.M.
Convoi d'accommodation pour Kingston et les Stations Intermédiaires	10.09 A.M.
Convoi d'accommodation pour Brockville et les Stations Intermédiaires.	4.30 P.M.
Expres de nuit (char à coucher & attaches) pour Ogdensburg, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Detroit, Chicago et autres points de l'Ouest.	8.20 P.M.

District Montreal et Champlain.

Pour Boston, New-York et autres points dans les États de l'Est, les passagers laisseront le Quai de l'île par le vapeur "Iron Duke"	3.45 P.M.
Auss, pour le Convoi de la Rue Bonaventure	8.10 A.M.

En connection avec le Convoi de 3.45 P.M. des Chars à Coucher courront de Roue's Point à Boston et aussi à New-York via la jonction de White River et Springfield, et via Rutland et Troy.

Les Convoyés laissent la Station de la Rue Bonaventure pour Lachine à 7.00 A.M. à 9.00 A.M. 12.00 Midi. 13.00 P.M. 5.00 P.M. 7.00 P.M. 8.10 A.M.

*En connection avec les vapeurs pour Ottawa, [Ce Convoi ira jusqu'à Plattsburgh. C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 17 mai - 103

CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

REDUCTION DE PRIX POUR LE VOYAGE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

Le 1^{er} après LUNDI, le 2 mai, les Prix entre Montreal et Quebec, seront comme suit :

PREMIERE CLASSE	\$1.50
SECONDE CLASSE	\$1.00

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 7 mai

GLACE ! GLACE !

NOUS fournirons tous les jours de la GLACE à ceux qui en voudront durant la saison, du 1^{er} Mai au 1^{er} Octobre. La quantité du Dimanche sera livrée le Samedi après-midi :

10 lbs pour un Saison	\$ 4.00
20 lbs " "	8.00
30 lbs " "	12.00
40 lbs " "	16.00
50 lbs " "	20.00
10 lbs pour un mois	1.00
20 lbs " "	1.50

La Glace sera livrée durant le mois d'octobre à ceux qui en voudront aux prix du mois.

On fournira à des conditions libérales de la glace aux Hôtels, Vapeurs, Vaisaux et Manufactures, durant la saison ou quand l'on en aura besoin.

Durant le temps chaud, des voitures passeront par les différents rues, dans l'après midi, pour fournir de la glace aux personnes qui en voudront.

HENRY WOODMAN & CIE, No 50, Rue Ogilby. 21 avril

DR. C. F. F. TRISTLER, DENTISTE, Transporteur des Bureaux et Résidence au 1^{er} Mai prochain, au No. 121, Rue Craig, vis-à-vis la Rue Côté. 28 avril

GARANTIE.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE EUROPEENNE DE LONDRES ET D'EDIMBOURG.

Ayant un pouvoir par acte spécial et le Parlement pour assurer la vie et la garantie de fidélité dans les situations de décès.

Principal Bureau pour le Canada - 69, Grand Rue St. Jacques, Montréal, C. E.

DIRECTEURS EN CANADA : Henry Thomas Esq., (MM. Thomas, Tribaudeau & Cie) Directeur de la Banque de Montréal. Président. L'Honorable G. E. Cartier, M. P. P., Montréal. Thomas Cramp, Esq., Président de la Chambre de Commerce, Montréal. L'Hon. Charles Alley, C. R. M. P. P., Québec. C. J. Brydges, Esq., Directeur-Gérant du Grand Tronc, Montréal.

Médecin - William Fraser, Esq., M. D.

Outre la transaction des affaires d'Assurance sur la Vie, cette Société assure les BONS de GARANTIE aux personnes ayant des situations responsables ou qui sont sur le point d'en avoir. Les taux de la Société pour ASSURER SUR LA VIE sont très-modérés, et quand ils sont effectués avec une garantie les premiers sont considérablement réduits. Toutes informations peuvent être obtenues de EDWARD RAWLINGS, 27 février - 70 - AK

SABOURIN & MONTPETIT AVOCATS, No. 30, Rue St. Gabriel. MONTPETIT suivra le District de Beauharnois et le Circuit de Soulanges. Montréal, 4 mai tm 98

MAGASIN DE MEUBLES.

Tables, Sofas, Lave-mains, Chaises de Salon et berçantes, Couchettes françaises et toutes autres descriptions, Commodes, Buffets de Salle, Chiffonniers et Biroirs, en acajou et noyer noir, &c. &c., en grande quantité et toujours prêts à être examinés comme spécimens.

Métales en creux, Traversins et Outils. Les ordres sont remplis fidèlement et exécutés dans le plus court délai.

On est toujours heureux d'avoir un visite des acheteurs.

Prix très modérés.

13 mars r 84

ADOLPHE BELANGER, EBENISTE, 63, Rue St. Laurent, Entre les Rues Vite et Lagauchière

Tables, Sofas, Lave-mains, Chaises de Salon et berçantes, Couchettes françaises et toutes autres descriptions, Commodes, Buffets de Salle, Chiffonniers et Biroirs, en acajou et noyer noir, &c. &c., en grande quantité et toujours prêts à être examinés comme spécimens.

Métales en creux, Traversins et Outils. Les ordres sont remplis fidèlement et exécutés dans le plus court délai.

On est toujours heureux d'avoir un visite des acheteurs.

Prix très modérés.

13 mars r 84

DR. JOURDAIN, DENTISTE, 125, Rue Craig, au coin de la rue Côté

Montréal, 12 mai 1864 sm 101

QUEBEC

Gaspé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shediac et Pictou.

LE NOUVEAU STEAMER DE PREMIERE CLASSE A HELICE, LE LADY HEAD, Capt. W. DAVISON, Laissera le Quai d'ATKINSON, Mardi, le 14 Juin courant, à QUATRE heures P. M., touchant aux places ci-dessus, allant et revenant.

PRIX DU PASSAGE ET FRET

1 ^{re} Classe 2de C. Fret	par quart
Québec à Gaspé	\$12.00 \$4.00 50 cents
Do Paspébiac	13.00 5.00 50 "
Do Dalhousie	15.00 6.00 50 "
Do Miramichi	18.00 7.00 50 "
Do Shediac	19.00 7.50 60 "
Do Pictou	20.00 8.00 60 "

Mêmes charges de ports ci-dessus à Québec. Tous les bagages sont aux risques des Propriétaires.

Aucun lit ne pourra être pris avant qu'il ne soit payé au bureau.

Les armateurs sont priés de faire déposer leurs chargements à 6 heures du matin sur le quai, et de faire passer leurs entrées à la Douane avant midi le jour du départ. Consigne, et que des copies ont été déposées, s'adresser à F. BUTEAU, Gerant. Quai Atkinson, rue St. Jacques, Québec 2 Juin

COMPAGNIE DU CHEMIN MACADAMISÉ DE TERREBONNE. AVIS EST par les présentes donné que le 30me jour de Mai 1864, en conformité avec la 22me clause de l'acte 25 Victoria chap. 76 - Que le plan ou mappe et le livre de référence pour le chemin macadamisé de Terrebonne, a été certifié par le Commissaire des Terres de la Colonie, et que des copies ont été déposées, par lui, dans le Bureau du Secrétaire de la Province, et des Prothonotaires de la Cour Supérieure dans le District de Montréal et une copie a aussi été livrée à la dite Compagnie d'après les mentions du dit acte.

Montréal, 31 mai 1864 m 109

DR BERTHELET A OUVERT son Bureau au Coin des Rues Dorchester et St. Denis, No. 66, où il pourra être consulté à toute heure. tmk 106

O. BEAUDRY, AVOCAT, 6, Rue St. Lambert, Montréal. Me. O. B. suivra le Circuit de Montcalm. 19 mai tmk 104

Lager Beer, Ales et Porter.

LES Soussignés informent leurs pratiques et le public en général qu'ayant complété leur Nouvelle Brasserie, qui est depuis quelques temps en opération, et ayant déjà en mains un fonds de LAGER BEER, ALES et PORTER, ils sont prêts à fournir en tout temps aucune quantité, soit en bouteilles ou en quarts.

Ils attirent l'attention du public sur la Lager Beer qui est très aimée dans les États-Unis, et généralement préférée comme le meilleur breuvage durant les chaleurs. Ils sont confiants qu'en essayant tout ce qui se trouve égal à toutes celles faites sur ce Continent.

N. B. - On porte la plus stricte attention aux ordres de la campagne.

G. REINHARDT & FILS, Brasserie de Lager-Beer, Haut de la rue des Allemands, n^o 191

ÉPICERIES POUR FAMILLE ASSORTIMENT GENERAL D'ÉPICERIES: VINS, LIQUEURS, PROVISIONS &c. RUE BONSECOURS, En face de l'Eglise Bonsecours, à main gauche en montant.

LES Soussignés ont ouvert, le 1^{er} mai, courant, un Magasin d'Épiceries en Détail, spécialement pour LE SERVICE DES FAMILLES dans les nouvelles bâtisses construites dernièrement par M. Tate, troisième maison de la rue Notre-Dame, où ils ont été établis en même temps un Assortiment très varié d'Épiceries, Vins et Liqueurs importés des différents Marchés d'Europe et d'Amérique, le tout de la meilleure qualité et dont ils disposeront à des prix raisonnables.

Leur expérience bien connue dans cette branche de commerce leur permet d'espérer qu'ils ne solliciteront pas en vain pour leur maison le patronage des familles.

Il s'efforcent de le mériter par l'attention toute particulière qu'ils apportent au service de leurs pratiques, et de leur offrir tout ce qu'ils ont de meilleur et de plus varié.

Les ordres qui leur seront confiés seront remplis loyalement, fidèlement, avec ponctualité et régularité.

UN SEUL PRIX. DAIGLE & GIARD. 21 mai - 104

Succession de feu Edward Scallion.

AVIS

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la Succession de feu EDWARD SCALION, en son vivant, écuyer, bourgeois, de la ville de Joliette, ainsi que celles qui sont entendues envers la dite Succession, sont priées de venir régler au plus tôt avec P. ED. MCCONVILLE, écuyer, Arpenteur, demeurant en la dite ville de Joliette, Procureur des Exécuteurs Testamentaires du dit feu Ed. Scallion, ou de se faire entendre par lui, au Bureau de dit feu Ed. Scallion, en la dite ville de Joliette, depuis 8 heures du matin jusqu'à CINQ heures de l'après-midi.

Par ordre des Exécuteurs Testamentaires, VÉZINA & DESORNIER, Notaires. Joliette, 24 mai 1864 n 107

J. P. CRAIG, FACTEUR DE PIANOS, No. 82 RUE ST. LAURENT MONTREAL, Répare et accorde, à court avis et à prix modérés. 28 mai tmk 107

MAGASIN DE FERROVNERIES, Enseigne du Marteau, AT No. 112, RUE ST. PAUL, COIN DE LA PLACE JACQUES-CARTIER.

Ferrovneries et Poêles. LE NOUVEAU POELE DE CHISNE "CANADA" pour charbon, bois, anthracite et pétrole. Il a été conçu spécialement pour le Marché de Montréal. Un poêle des plus économiques, prenant la place des "STEWART", "TIMOTHY", "STEWART" et "TRUMPH", ainsi que "EMPIRE" et "VICTOR". G. LEPAGE. 31 mai 108

Avis Public. L'ANCIEN HOTEL A. P. BERNARD, à Vancouver, sera désormais une Maison de PENSION CONFORTABLE, à des conditions modérées. Tous ceux qui voudront, dans les beaux jours de l'été, faire un séjour tranquille à la campagne, seront les bienvenus. A. P. BERNARD, Propriétaire. 12 mai 101 m

THES CHOISIS, Fruits étrangers, Vins, Cigares, Epicerie, et autres Produits étrangers, choisis spécialement pour l'usage des familles, importés et vendus par DUFRESNE & McGAHRY, N. B. - Les Marchandises expédiées gratis dans toutes les parties de la ville. Les familles, l'armée, la marine et les Marchands de la Campagne seront servis avec une attention toute particulière.

DUFRESNE & McGAHRY, Epicerie et Fruits, 157, Rue Notre-Dame. 103

DEPOT CENTRAL De Journaux et Estempilles, 206, RUE NOTRE-DAME, (A quelques pas de l'Eglise paroissiale.) CARLISLE & CIE, annonceur respectueusement au citoyen de Montréal, qu'ils ont ouvert un Dépôt pour les Journaux, est-empilles, Livres de littérature, &c. dans la Bâtisse No. 206, Rue Notre-Dame, à quelques pas de l'Eglise paroissiale, où ils ont toujours en mains les Journaux de New York et autres, aussi Papeterie, Livres, &c. &c. Ils ont aussi OUVERT une BIBLIOTHEQUE au 1^{er} pent

EMPRUNTER DES LIVRES. Elle est enrichie d'ouvrages populaires, Littérature légère, &c.

Estempilles à vendre et les Lettres promptement mises à la poste.

M. M. C. & CIE, s'empare de rien pour mériter l'encouragement public dont ils sollicitent un part. 21 mai tmk 109

CORPORATION DE MONTREAL. DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC. TUYAUX D'ARROSAGE.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la section suivante du Règlement No. 271 relatif à la manière dont on doit se servir des tuyaux d'arrosage sera strictement mise en force.

Section 7e. - Personne n'aura droit de se servir de tuyaux d'arrosage, soit pour arroser les rues ou pour tout autre objet, sans en avoir obtenu au préalable la permission du Comité de l'Eau, et avoir payé la taxe imposée à cet effet dans le dit Tarif. Et il n'y aura fait aucun usage de ces tuyaux pour arroser les rues, entre neuf heures du matin et cinq heures de l'après-midi; il n'y sera non plus fait aucun usage de tel tuyau, par les entrepreneurs ou toute personne à leur emploi, pour arroser les brèches ou autres matériaux de construction; Toute personne contrevenant aux dispositions de la présente section sera passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars et d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Par ordre, LOUIS LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc. Hôtel de Ville, Montréal, 11 mai 1864 qd 101

CORPORATION DE MONTREAL. DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

LES Entrepreneurs ou toutes autres personnes qui désirent se procurer de l'Eau de l'Aqueduc pour les fins sus-mentionnées par les présentes notifiées qu'ils ont l'Eau de leur source pour cet objet qu'ils auront produit au soussigné un état (par écrit et dûment certifié) des quantités de tous matériaux de construction (tels que briques, pierres et plâtre) qui devront être employés dans la bâtisse et qui requerront l'usage de l'Eau, et payé d'avance le taux d'approvisionnement d'après le tarif.

Par ordre, LOUIS LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc. Hôtel de Ville, Montréal, 11 mai 1864 qd 101

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE

SERA vendus à l'enchère, sur les lieux, le TREIZIEME JOUR prochain, à DIX heures de l'AVANT-MIDI:

UN EMPLACEMENT situé dans le Quartier St. Antoine de cette ville, de 19 pieds x 56 pieds 4 pouces, tenant par devant à la rue St. Edouard maintenant St. David, par derrière à George Wallace, d'un côté à Dame Veure Lesage et à Joseph Carignan ou leurs représentants et d'autre côté à un passage ou ruelle, avec une maison en bois, une écurie et une allonge en brique dessus érigées, de sudant de la commune qui a existé entre Gédéon Huneau et feu Emélie Charlebois, son épouse.

Titre incontestable et termes libéraux. J. B. HOULE, N. P. Montréal, 23 mai 1864 sid 106

VENTE Par Autorité de Justice. SERA VENDU par autorité judiciaire, LUNDI, le VINGTIEME JOUR de JUIN prochain, à ONZE heures A. M., au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux, en la paroisse de Montréal, (M. E. D.) l'immeuble suivant savoir:

UN EMPLACEMENT au Côté St. Louis, de 40 pieds de front sur la moitié de la profondeur qui y a entre la rue St. Laurent et la prolongation de la rue St. Dominique, ayant front sur le chemin du Sault-au-Récollet ou rue St. Laurent, ayant pour voisins l'Église de St. Louis, de l'Est, et Jacques Galarneau, avec deux maisons en bois et un hangar dessus construits.

L'immeuble ci-dessus dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu Paul Chartrand et Dame Félicie Legault dite Deslauriers, sa seconde épouse.

P. R. les conditions, s'adresser au soussigné, à son Bureau, No. 40, Petite Rue St. Jacques. L. E. GAUVREAU, N. P. Montréal, 31 mai 1864 ptd 108

VENTE DE TERRE PAR ADJUDICATION.

JEDI, le SEIZIEME JOUR PROCHAIN, à DIX heures A. M., sera rendu au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la POINTE-CLAIRE, savoir:

UNE TERRE sise et située en la paroisse de la Pointe-Clare, à peu près à vingt-cinq arpents de distance au-dessus du village de la constance de trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, le tout, plus ou moins, tenant en front au fleur St. Laurent, en arrière à Joseph Daoust, d'un côté, à Albert Valois et d'autre côté à Firmin Lecavalier, avec une maison, une grange, une remise, une écurie, un étable et autres bâtisses dessus construites, à dire le jour de la dite terre un petit morceau sur le front ditto.

Pour les conditions, s'adresser à Mr WILLYM SAYER, sur les lieux, No. 50, Pointe-Clare, 12 avril 1864 ndm 00

AVIS. La prochaine Assemblée Régulière de la Chambre des Notaires de Montréal, aura lieu, comme à l'ordinaire, en la Salle de l'Institut Canadien, de Montréal, le SEIZIEME JOUR du mois de JUIN prochain, à 11 heures A. M.

Par ordre, H. LAPPARE, Sec. C. N. M. Montréal, 18 mai 1864 cju 103

LE DR. GOLDBENSKY A BEMESAGE AU No. 24, Petite Rue St. Jacques, En face de chez le Dr. Nelson maison de la Lady Lafontaine. tmk 99

NOUVELLES AMERICAINES.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

M. Stanton est redevenu muet, mais les correspondants ont retrouvé la parole. Il faut rendre cette justice au ministre de la guerre qu'il n'a ajouté ni guère que des détails inutiles à ses dépêches. Ils s'entendent un peu plus sur le combat de cavalerie de samedi, dans lequel Fitzhugh Lee a été battu, et évaluent la perte des fédéraux à 350 morts, blessés et prisonniers. Un nouvel engagement, lundi, n'a pas été moins heureux.

Voici quelle était mardi la position des deux armées. Elle occupait une ligne qui s'étend de Hanover Court House à la station d'Atlee, sur le chemin de fer central de la Virginie. Grant appuie ses derrières à White House et Hanovertown, sur le Pamunkey, et tend à converger vers Mechanicsville.

L'Examinateur de Richmond, jetant sur la situation des confédérés un coup d'œil optimiste, apprécie en ces termes la campagne du général Grant:

"Jusqu'ici les plans du général Grant ont échoué, et il est obligé d'adopter le plan de McClellan. Il pouvait venir en un jour de Washington à West Point. Il pouvait y établir son armée sans perdre un cheveu de la tête d'un seul de ses soldats. Il pouvait ramener Lee du Rapidan au Chickahominy et dans nos fortifications sans brûler une cartouche. Mais ni Grant ni son gouvernement ne voulaient du plan de McClellan, d'abord parce qu'il avait une première fois échoué; ensuite parce que c'était le plan de McClellan. Ils en ont donc imaginé un autre selon leur cœur. Ils ont résolu d'attaquer Lee sur le Mine Run, loin de sa base, et de l'y détruire. S'ils échouaient, ils le combattraient jusqu'à ce que son armée fût en morceaux; ils baloteraient ensuite les fragments devant eux jusqu'à Richmond. Ils s'approcheraient alors de la ville, non par la rivière, mais par Hanover Junction, toujours maîtres du chemin de fer de Fredericksburg et s'y approvisionnant. Ils pensaient que l'armée ne pourrait être prise en flanc, comme celle de McClellan, par quelque Jackson surgissant de Gordonsville à l'improviste. Ce plan a échoué le 12 mai. Ce jour-là, la question de savoir si Lee pouvait être vaincu sur le champ de bataille et désastreusement battu, a été pour toujours résolue. Deux fois en huit jours, Grant s'est efforcé de renouveler l'attaque sans pouvoir enfoncer ses colonnes.

"Inapte à vaincre, Grant n'avait plus qu'à renoncer à son projet et à descendre la vallée du Rappahannock jusqu'aux sources du York; circuit monstrueux pour arriver à un point où il devait débarquer le 1^{er} mai, s'il avait été moins enflé par ses victoires sur Bragg et Pemberton. Là, il a tourné du côté de Hanover Junction, et y a trouvé une répétition de Spotsylvania tout prête.

"Maintenant, nous présumons qu'on nous aura une nouvelle bataille décisive à Cold Harbor, à moins que Grant ne soit devenu si épris du flanc gauche, qu'il quitte le York pour aller jusqu'au James se joindre à Butler. Peut-être croquera-t-il des parallèles et viendra-t-il ici en zig-zag. Il se croit peut-être revenu à Vicksburg. Il est vrai, pensons-nous, que l'officier qui a rendu Vicksburg commandé avec un titre modeste à Richmond; il n'est pas moins vrai que le 4 juillet n'est pas loin; mais Lee et Beauregard sont tout près, et Richmond ne sera jamais entouré de circonvalations."

Dans un autre article, l'Examinateur se plaint amèrement d'atrocités qu'il attribue aux fédéraux en Virginie.

Le général Hatch n'est pas beaucoup plus heureux que son prédécesseur Seymour en Floride. Une reconnaissance, qu'il a fait opérer dans la rivière Ashepoo a coûté aux unionistes le steamer Boston, qui s'est échoué, et que ses officiers ont dû incendier pour l'empêcher de tomber entre les mains des Floridiens. Sur 90 chevaux qui étaient à bord, la moitié a été tué; le reste a été brûlé viv. Dans la rivière St. John, les séparatistes se sont emparés du remorqueur Columbine, à dix milles au-dessus de Pinka. Quatre-vingt-dix soldats de couleur et deux canons de 20 étaient sur le navire.

Un terrible explosion de machines infernales a causé un véritable désastre près de Newbern, le 27 mai. Le convoi qui part de cette ville à 3 h. était allé aux avant-postes chercher quatre machines infernales d'une proportion monstrueuse, qui avaient contribué à bloquer la Neuse du côté de Kingston. Au moment où le train arrivait, une des machines reçut un choc par hasard, une capsule prit feu, et l'explosion fut immédiate; les trois autres torpilles éclatèrent aussitôt. Le fracas, dit un témoin oculaire, pouvait se comparer à l'explosion de mille canons tirant ensemble. Les soldats qui se trouvaient à l'arrière furent tués, et des têtes, des

FAITS DIVERS.

On lit dans la Patrie: Des lettres de Turin nous informent que l'on s'entretient dans cette ville de l'existence tout récemment révélée à Rome d'une Bulle secrète autorisant la réunion d'un concile chargé de procéder à l'élection d'un pape avant que la mort du Pontife actuel ne soit connue du monde catholique.

Ce concile serait composé des seuls cardinaux présents à Rome.

Le Club des banquiers, des hommes d'affaires et des marchands à vue s'ouvrit, avant-hier soir, le palais de la 5e Avenue qui lui est destiné. Cette première ouverture a eu lieu en l'honneur de la presse, et hier ç'a été le tour des affaires. Il porte le nom de Bourse, et est construit de façon à recevoir une très-nombreuse assistance. La grande salle, avec deux galeries, mesure 28 pieds sur 100, y compris des chambres spéciales. Chaque branche d'affaires et de commerce y a son local particulier et parfaitement approprié à sa destination. C'est un véritable caravansérail de transactions financières et d'échanges de toute nature, qui en fait un des édifices les plus remarquables de New-York.

Il y a des photographes qui ont de la chance. Il ne s'agit que d'une occasion favorable et de l'empressement à la saisir, pour donner à un artiste en soleil une recette d'une année... en vingt-quatre heures. Par exemple, à Londres, le jour de l'arrivée de Garibaldi, on vendit plus de cinq cent mille exemplaires de son portrait photographié!

Le Herald du Japon rapporte que, le 1^{er} février dernier, Twiswin a tiré sur des steamers de Satsuma, que l'on croit être le Charles Forbes, dans les détroits de Shimonoseki; quarante officiers ont été tués et le steamer a été brûlé jusqu'à la flottaison.

Le China Mail annonce qu'un anglais nommé Sutton a été attaqué à Nangasaki par un fonctionnaire du gouvernement qui lui a lancé un coup de sabre terrible qu'il n'a détourné de sa tête qu'en le parant avec son bras. Il a été grièvement blessé.

L'exportation du coton brut provenant du Japon s'est élevée à 47,000 balles en 1863 contre 4,600 balles en 1862.

On mande de Boston à la date du 2 juin:

"Les officiers de la flotte russe reçoivent en ce moment l'hospitalité de la ville, et sont invités à une série de dîners et de fêtes brillantes, quoique sans apparat. On dit que l'amiral a reçu l'ordre de partir la semaine prochaine pour la Baltique avec trois bâtiments qui sont ici. Les deux navires qui sont à New York devront aussitôt partir incessamment pour la Méditerranée."

Un homme considérable vient de mourir dans le comté de Hancock, Tennessee oriental, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Cs n'est ni M. Jefferson Davis, ni M. Vallindigham, ni M. McClellan, ni M. Soule, ni l'éditeur du World, ni celui du Daily News, ni... etc.

C'est un homme de six pieds six pouces, pesant six cents livres! Depuis plusieurs années, dit une correspondance de la Tribune, cet homme ne sortait pas de chez lui; il jouissait d'une bonne santé; il était parleur et amateur de la société. Beaucoup de curieux lui rendaient visite. Dans sa jeunesse, il était fort lesté à tous les exercices du corps, surpassant ses maîtres de gymnastique, au saut et à la course. Il laisse une femme et deux enfants. On ne dit pas si ceux-ci ont quelque tendance à égaler leur père en volume et en poids.

Les Indiens se remuent encore dans le Minnesota. Le général Sully écrit de Sioux City, à la date du 23 mai, que ses éclaireurs ont rencontré un camp de 6,000 guerriers Sioux sur le Mississippi supérieur.

Le général Sully a reçu avis, de son côté, que des Indiens hostiles sont concentrés à Dog's Lodge, en environ 200 milles au-dessus de l'endroit où il les a lui-même combattus l'année dernière, et à quarante milles à l'est du fort Beahold. Le général Sully estime que ce seul camp ne renferme pas moins de 2,500 guerriers.

Le général Sully aura cinq mille hommes en tout sous ses ordres. Il partirait de Sioux City vers le 1^{er} juin. Les eaux du Mississippi ont grossi de quatre pouces et on pense pouvoir se procurer des provisions par bateaux.

M. Stanton, secrétaire de la guerre, prépare, pour être publiés, tous les documents officiels relatifs à l'histoire de la crise actuelle. Cette publication ne formera pas moins de 60 volumes grand format.

Un heureux mineur vient de trouver dans un placier du Colorado une pépite d'or qui pèse 503 onces, et a une valeur de \$14,000.

Des expériences sur la poudre à coton viennent d'être faites à Suffolk, en Angleterre. Une petite botte remplie de poudre-coton fit sauter en l'air une forte palissade de troncs d'arbres, sous laquelle elle était placée. Quarante livres de coton placées à 20 pieds sous l'eau ont causé l'explosion d'un navire de 400 tonneaux!

Le gouvernement a nommé une commission pour examiner si l'on peut employer la poudre de coton pour l'artillerie.

Cette invention est-elle un progrès? La réponse serait affirmative si l'on était sûr que l'on n'aura jamais besoin de s'en servir.

On écrit de Cracovie:

"Le comte Menesdorff Pouilly persévère dans ses mesures arbitraires. La comtesse Mionozynska, octogénaire, une des dames les plus honorées du pays, venait hier lui proposer une caution pour M. Aurélien Balinski, malade et blessé, dont elle lui demandait l'élargissement jusqu'au jour de sa convalescence. Sans égard pour l'âge de la suppliante, pour sa position sociale, le gouverneur général s'emporta en paroles pleines d'injures et de menaces, et lui répondit en frappant du poing sur la table, que sa demande était insensée. Mme Mionozynska, étonnée plus encore qu'effrayée de cette réception, dit en se retirant: "Je croyais avoir l'honneur de parler au comte Menesdorff Pouilly, feld-marchal; je m'aperçois que je me suis trompé."

"La femme du vaillant général Bosak, chef militaire dans la patrie de Cracovie et de Sandimir, la comtesse Hauke, parente de l'impératrice de Russie, vient de recevoir l'ordre de quitter Léopold et la Gallicie dans les vingt-quatre heures. Faute de temps, elle a dû vendre à vil prix tout son avoir, et le même jour elle est partie pour la Suisse."

"La comtesse Muiszek, une des dames de la cour de Vienne, a été arrêtée hier à la gare du chemin de fer de Léopold; aussitôt après, elle a été fouillée de la manière la plus inconvenante. M. Engelman, Suédois, prisonnier à Léopold depuis le mois d'août 1863, et M. Benkowski, ancien officier russe, résidant en Gallicie avec un passe-port en règle, ont été chassés du pays."

"Enfin notre illustre écrivain P... justement vénéral par tous ses concitoyens, a été saisi par les sbires autrichiens au milieu de sa famille, et malgré sa santé altérée par le travail, jeté dans un cachot où sont déjà enfermés Mme W..., mère d'une nombreuse famille, Mlle Z..., et ses deux sœurs, Mmes K..., N... et beaucoup d'autres."

"Plus de 900 citoyens gémissent dans les prisons de Léopold, bien qu'on fasse des envois journaliers, dans les forteresses, dans les régiments incessants des réfugiés du royaume. Tout accès après des prisonniers est interdit."

"L'affreuse tragédie de Santiago a failli se renouveler à Montevideo, au Brésil. Pendant les solennités de la semaine sainte, une des principales églises de cette ville réunissait dans son enceinte une affluence considérable de fidèles. L'autel était splendidelement illuminé, et la cérémonie s'accomplissait au milieu du recueillement des assistants, quant tout à coup le cri: au feu! se fit entendre. Une draperie s'était enflammée à un des cierges. Ce cri sinistre fut le signal d'une panique dans l'auditoire, et tout le monde se précipita aux portes. Plusieurs dames furent précipitées par terre et furent atteintes de graves contusions, et on aurait eu sans doute un terrible désastre à déplorer, si le tumulte n'eût été bientôt calmé par l'annonce qu'il n'y avait plus de danger. On s'était heureusement rendu maître de l'incendie."

"En France on manufacture actuellement des chassepoux en escutcheon qui ont toute l'apparence de la plus jolie belle paille d'Italie. Ils ont même sur ces derniers l'avantage d'être plus légers et plus durables."

On dit qu'on se sert maintenant de caractère d'imprimerie en escutcheon.

Les apparences de la récolte dans toute l'Europe sont des plus belles.

Le matin du départ de Rome de l'Empereur et de l'Impératrice du Mexique, le Pape a donné au Prince Maximilien la Grande Croix de l'ordre de Pie IX. L'Empereur du Mexique remis l'ordre mexicain de Notre-Dame de la Guadalupe au général Montebello.

LA MINERVE.

MARDI MATIN, LE 7 JUIN, 1864.

Correspondance Parlementaire DE "LA MINERVE."

Québec, 3 juin, 1864.

Je vous envoie ci-joint le rapport des députés qui ont été adoptés, hier, par les représentants de la presse. Vous y verrez que la majorité a décidé que nous devions reprendre, aujourd'hui, nos places dans la galerie.

La presse n'a donc pu obtenir la légitime réparation de l'injustice dont elle s'est plainte. Si l'en croit les rumeurs, et le ton général des conversations intimes, la grande majorité des députés reconnaissent que l'intention de la Chambre n'était point d'exclure les journalistes, dans son ordre d'exclusion. C'est par erreur, par oubli, qu'une exception n'a pas été faite en leur faveur.

Mais qui doit être tenu responsable de cette erreur ou de cet oubli? Est-ce la députation nationale? ou, est-ce son président, chargé de faire respecter ses volontés et de les mettre en force?—Ce n'est pas à moi qu'il convient de décider cette question. Dans tous les cas, il ne peut venir à l'idée de personne de faire retomber cette responsabilité sur la presse.

Dans quelle position nous sommes-nous trouvés? De temps immémorial, les journalistes ont eu le privilège de fréquenter le salon de lecture. Mais il arrive qu'un jour, quelques membres se plaignent que le grand nombre d'étrangers qu'ils rencontrent dans ce salon, ne leur laissent plus la faculté de lire à leur aise leurs journaux favoris. La Chambre passe un règlement qui proscrit, tous les jours, jusqu'à midi, tout individu qui n'a pas l'avantage d'attacher à ses noms et prénoms les majuscules initiales qui distinguent les mandataires du peuple du menu fretin de la population. L'Orateur donne ordre aux modestes messagers qui stationnent aux entrées du salon, de ne laisser passer, jusqu'à l'heure susmentionnée, que les élus de la nation.

Quelques journalistes se présentent et sont poliment éconduits, comme le premier locataire venu. Assez naturellement, ce me semble, ils se sentent blessés dans leurs sentiments de dignité personnelle et professionnelle.

Les journalistes n'ont pas, à proprement parler, le droit de fréquenter le salon de lecture, sur un pied d'égalité avec les membres de la députation nationale. Mais une longue coutume, un usage traditionnel, que jamais le corps législatif ou ses différents présidents n'avaient tenté de restreindre leur conféraient presque ce droit qui n'est écrit nulle part.

S'il plaisait à la seconde branche de la législature, ou à M. l'Orateur Walbridge, d'abolir une partie du privilège dont nous avions joui sans interruption, jusqu'en l'an de grâce 1864, n'eût-il pas été plus convenable d'en informer officiellement, d'une manière courtoise et pour la Chambre et pour le corps des journalistes, les représentants de la presse, maintenant réunis à Québec?

La Chambre aurait-elle manqué à sa dignité; M. l'Orateur se serait-il abaissé, en prenant les mesures nécessaires pour éviter aux journalistes, qui représentent ici un corps intelligent, respectable et puissant, — l'humiliation de se voir confondus avec les faîneants et les flâneurs de la capitale, par les plus humbles serviteurs du concierge de la législature?

C'est vrai, me dira-t-on. Une indignité a été commise envers le corps auquel vous appartenez. Mais c'est par une erreur que les députés regrettent plus que personne. Jamais il n'est entré dans leur pensée d'ostraciser les journalistes en même temps que le public. Comment voulez-vous qu'on ait pris les précautions pour prévenir la confusion dont vous vous plaignez, quand personne ne songeait à vous exclure?

Très bien! La Chambre et son président sont parfaitement innocents. Nous avons été traités avec inconvenance, avec indignité, avec mépris; nous avons été humiliés, froissés dans notre dignité et dans la dignité du corps que nous représentons; mais, c'est par erreur. Personne n'est coupable. Lorsque l'Orateur dicta aux messagers l'ordre de mettre à la porte du salon de lecture tous les infortunés mortels qui n'ont point l'honneur d'occuper un siège dans l'Assemblée Législative du Canada, il ne pensa pas à ces pauvres parias de la presse, qui passent ici le temps des sessions à entendre les discours rarement bons, souvent médiocres, et quelque fois pitoyables qui meurent en naissant, dans l'enceinte de notre parlement.

Mais pourquoi M. l'Orateur n'a-t-il pas daigné expliquer son règlement, lorsque le corps des journalistes lui demanda officiellement et poliment de l'informer si la Chambre avait eu l'intention d'appliquer à la presse comme au public, son ordre d'exclusion?

Puisqu'une erreur, une omission ou un oubli avaient été commis par la Chambre ou son président, pourquoi ne se sont-ils pas empressés de les réparer? M. Walbridge n'aurait pas manqué à sa profonde dignité, il n'aurait pas avili son caractère éminent en reculant son règlement et en assurant les représentants de la presse que les messagers avaient outrepassé le vœu de la Chambre, en procurant péle-mêle du salon de lecture les journalistes et les loca-

Mais non; on nous dit prudemment qu'une erreur a été commise. Et cependant, impossible d'en obtenir le redressement. On dirait que M. l'Orateur Walbridge s'imagine qu'il a fait un oubli assez important, c'est vrai, en donnant un ordre aux serviteurs de la Chambre.

J'ai lieu de croire, je puis presque affirmer que si l'Orateur avait eu la volonté de rendre justice à la presse, justice nous eût été rendue. Car lorsque notre demande fut soumise à la Chambre, celle-ci laissa l'Orateur libre d'agir comme bon lui semblerait. Pourquoi M. Walbridge n'a-t-il fait preuve d'un peu de courtoisie, envers les représentants de la presse?

M. Walbridge est un homme d'énergie. Il l'a prouvé dans deux circonstances bien différentes. Je ne parlerai que de la dernière. L'autre a fait assez de bruit, lors de son élection à la présidence de la Chambre. Dernièrement donc, l'immense majorité de la députation décida de proscrire la vente des liqueurs spiritueuses, dans l'enceinte du parlement. En conséquence, la buvette fut fermée. Le lendemain, elle fut ouverte. Par l'autorité de qui? de l'Orateur, évidemment. Pourtant le vote de la majorité était là. La Chambre avait déclaré, presque comme un sentiment commun, que l'existence de cette buvette était une cause de désordres disgracieux pour le caractère et la dignité du corps législatif. Et cependant, M. Walbridge prit sur lui de renverser la décision de la Chambre, de réinstaller la buvette, et de continuer le débit de liqueurs spiritueuses, malgré les désordres qui en sont la conséquence, et malgré, surtout, le vote presque unanime des représentants.

Lorsqu'il s'agit de la buvette, M. l'Orateur Walbridge est donc singulièrement libéral et passablement indépendant de la Chambre. Celle-ci décide d'une façon; lui décide autrement de la manière la plus cavalière. Il ne veut pas que les amateurs manquent de brandy, de genièvre et de whiskey.

Mais lorsque les journalistes sont en cause, M. l'Orateur Walbridge est l'esclave de la Chambre. Il ne veut rien faire, sans que la Chambre lui donne des ordres formels. Celle-ci lui laisse une complète liberté d'action. Il n'en profite que pour s'abstenir et refuser aux journalistes la réparation d'une injustice que tous les membres reconnaissent et déplorent.

Dans l'affaire de la buvette, la Chambre n'avait laissé aucune liberté d'action à M. Walbridge. Et, pourtant, il allait cavalièrement, le lendemain, faire ouvrir cette buvette qu'une décision formelle de la Chambre avait fait fermer, la veille.

Il y a donc quelque chose d'inconvenable, quelque chose comme de l'entêtement, ou du mauvais vouloir pour la presse, dans la persistance de l'Orateur à refuser d'agir, quand la Chambre lui accordait la faculté de faire à sa guise. Cela pourrait prouver que les grands de ce monde ont parfois leurs travers.

Québec, 4 juin 1864.

L'interrogatoire des témoins, dans l'affaire d'Essex, s'est terminé hier. M. C. Cameron, l'avocat du shérif McEwan, a fait ensuite son plaidoyer. M. Cameron représentait le comté de North Ontario, dans le dernier parlement. J'avais déjà eu occasion d'apprécier son beau talent oratoire. Ici, il plaide, hier, avec cette facilité d'élocution, cette clarté et cette logique qui faisaient de lui, en Chambre, un des orateurs les mieux cotés.

La Chambre ne décidera que lundi si elle doit ou non censurer la conduite de M. McEwan.

Après avoir entendu le discours de M. Cameron, la Chambre vota la seconde lecture du nouveau tarif, au grand désappointement de M. J. B. E. Dorion et de M. McKenzie, de Lambton, qui auraient voulu enregistrer leurs votes contre la mesure du gouvernement. M. Holton, qui ne croyait pas le moment venu de provoquer une division, fit comprendre aux mécontents qu'ils auraient plus tard l'occasion de protester contre l'imposition des nouveaux droits. Cette assurance les apaisa et les calma.

D'étape en étape, la fameuse motion de M. Holton recule toujours. Se passe-t-il donc quelque chose dans le wigwam démocratique? Je serais tenté de le croire. J'ai remarqué que la majestueuse figure de M. Holton s'était assombrie, depuis quelques jours. Il ne rit presque plus; et il paraît furieux contre tout le monde. Quelqu'un lui aurait-il manqué de respect, dans le camp rouge? Aurait-on mis en question la convenance de ses sorties arrogantes et cavalières, contre les membres ministériels de la Chambre? Lui aurait-on donné à entendre que l'ampleur du physique ne fait pas toujours les hommes illustres et les penseurs célèbres? Je ne sais; mais, dans tous les cas, il a l'air de menacer quelqu'un ou quelque chose.

Le bill de l'audition subit aussi sa seconde lecture, après quelle discussion. Tout le monde reconnaît l'excellence de cette mesure. Malgré cela, l'opposition trouve moyen de s'en servir pour attaquer le gouvernement. L'on dit que le système adopté par M. Galt sera inefficace. — Mais, M. Galt lui prouve qu'il n'a pas même lu le bill, et il se tait. L'autre, forcé d'avouer que la mesure est bonne, prétend que le ministère n'est pas sérieux en la présentant; que c'est tout bonnement un tour qu'il veut jouer à ses successeurs. Pur badinage, comme de raison, mais pour l'amour du badinage faut-

il mettre des entraves dans la voie du gouvernement? A la fin de la séance, qui se termina à minuit, le bill relatif à la dette de Hamilton fut lu pour la troisième fois.

Les journaux rouges ont brutalement attaqué M. Sylvain, à l'occasion de son vote sur la motion de M. Dorion. Sous l'empire du désappointement et de la rage, ils l'ont accusé de s'être vendu au gouvernement. Le Pays, surtout, s'est distingué par sa violence, dans cette croisade d'insultes et de dénigrement.

Voici, en résumé, l'accusation portée par le Pays:

En 1862, le ministre McDonald-Sicotte affecta \$49,000 à la confection du chemin Métapédia, cette somme devant en couvrir le coût total, d'après les estimés et devis de personnes compétentes. En 1863, sur représentation que l'octroi originair n'avait pas suffi, une autre somme de \$15,000 fut accordée par le ministre McDonald-Dorion. Les contrats ont été donnés, l'ouvrage fait et les contractants payés intégralement. Malgré cela, M. Sylvain demanda encore une vingtaine de mille piastres, pour finir le chemin, qui, de fait, est fini. Le ministre McDonald-Dorion refusa, mais le ministre Taché-McDonald lui accorda non point vingt mille piastres, mais soixante mille. Voilà le prix de sa trahison.

Voyons, en consultant les documents officiels, jusqu'à quel point est fondée cette accusation de corruption. Dans le rapport général du commissaire des travaux publics, pour l'année finissant le 31 décembre 1862, M. U. J. Tessier estime à \$40,000, le montant requis pour compléter le chemin Métapédia et payer les balances sur les contrats existants.

Le Pays dit que le ministre McDonald-Sicotte a dépensé, cette année-là, \$49,000, pour la confection de la route. Il a donc dépensé de \$9,000, le montant demandé par le commissaire des travaux publics. Cette appropriation de \$9,000, faite sans l'autorisation préalable de la législature ne couvre-t-elle pas quelque acte infâme de corruption, aux yeux des farouches démocrates qui, dans leur vertueuse indignation, traitent M. Sylvain de renégat et de vendu?

Remarquons bien que dès cette époque, le gouvernement s'appréciait que l'appropriation primitive était insuffisante pour compléter l'entreprise commencée. Voici ce que dit M. Tessier, dans son rapport: « La principale raison pour laquelle l'estimé fait en 1862 pour ce chemin est insuffisant; c'est que dans ce temps-là il n'était encore question de faire cette route que comme un chemin ordinaire. Mais depuis le gouvernement impérial a appelé l'attention du gouvernement canadien sur l'importance d'ouvrir cette route pour l'impulsion au transport des troupes et à la défense du pays, en cas de guerre avec les Etats, il est devenu nécessaire de faire ce chemin d'une manière plus convenable; il a été nécessaire surtout de donner plus de force et de solidarité aux ponts sur ce chemin. Ces conditions ont accru les dépenses et changé la base des estimés précédents. »

Le Pays reconnaît que la somme de \$49,000, dépensée par le ministre McDonald-Sicotte, « d'après les estimés et devis de personnes compétentes » a été insuffisante, pour terminer le chemin, et que le ministre McDonald-Dorion a dû ajouter une autre somme de \$15,000. Mais il prétend qu'avec ce dernier octroi, l'ouvrage a été fini.

Voyons si M. Laframboise tient le même langage, dans son rapport pour l'année expirée le 31 décembre 1863. A l'article « Chemin de Métapédia », le commissaire des Travaux Publics du gouvernement McDonald-Dorion débute ainsi:

« Cette importante voie de communication entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, qui réunit les établissements de St. Laurent à ceux de la Baie des Chaleurs par le passage le plus praticable à travers la grande péninsule de Gaspé, est aujourd'hui assez avancée pour être parcourue par les mailles, et des voyageurs en ont fait cette année le trajet, aller et retour, depuis les provinces inférieures; mais considérant sa position et les fins auxquelles elle est destinée, elle est encore dans une condition bien imparfaite. »

Les parties entreprises par ce département ont été achevées comme il fallait pour un grand chemin provincial; mais comme la partie formée par l'ancien chemin Kempf est en très-mauvais état, elle est, comme tout, dans une condition imparfaite, soit comme route militaire, soit même comme bon chemin à l'usage des établissements. »

L'ancien chemin Kempf a été tracé en 1830; dans les années 1842, 1843 et 1844, il a été fait quelques améliorations, mais il n'a jamais été débarrassé sur plus de quinze pieds de large ni formé comme route, et ne peut guère mieux qu'une voie praticable seulement pour des voitures, etc. Les mailles étaient transportées de cette manière sur ce chemin, et l'hiver par des attelages de chiens.

Le Pays appelle un chemin fini une voie praticable seulement pour les cavaliers, l'été. Avant de lancer contre un gouvernement une accusation affreuse de corruption et contre un membre de la Chambre, un épouvantable libelle, il serait convenable de s'assurer si les faits sur lesquels on s'appuie ont quelque fondement. Le Pays avait-il consulté les documents que nous venons de citer, avant d'écrire son article du 21 mai? Non; comme toujours, il a crié à tort ou à raison, pour satisfaire la vengeance de ses chefs contre un honnête député qui n'a pas cru devoir trahir son indépendance contre les poignées de mains de M. Dorion et les équistés de la démocratie.

Mais poursuivons: « M. Sylvain voulait encore avoir une vingtaine de mille piastres au-delà des octrois précédents pour finir le chemin qui, de fait, est fini. Le ministre McDonald-Dorion refusa positivement. » — Voyons encore si l'asserion du Pays s'accorde avec les faits. Suivant le Pays, le ministre McDonald Dorion aurait positivement refusé d'accorder la somme de vingt mille piastres, jugée nécessaire pour compléter le chemin. Comment se fait-il donc que nous trouvons, dans le rapport de M. Laframboise, la demande d'une nouvelle appropriation de \$57,166.44? Mais citons tout au long cette partie du rapport:

Selon l'estimation du surintendant en charge la somme requise pour achever ce chemin et payer les balances dues sur les contrats existants, se décompose comme suit:

Table with 2 columns: Item description and Amount. Includes 'DIVISION NORD—331 MILLES', 'Balance due sur les contrats existants', 'Faire 7 milles à travers la forêt', etc.

Table with 2 columns: Item description and Amount. Includes 'DIVISION CENTRALE—271 MILLES', 'Construction de 271 milles de chemin', 'Pont en charpente sur la rivière St. Pierre', etc.

Table with 2 columns: Item description and Amount. Includes 'DIVISION SUD—381 MILLES', 'Balance due sur les contrats existants', 'Balance du montant requis pour compléter les sections abandonnées par les premiers entrepreneurs', etc.

Excedent de cette estimation sur celles soumises précédemment par ce département, dans ses rapports annuels antérieurs, s'explique ainsi:

1. Quant aux travaux entrepris sur les divisions nord et sud, on les a faits d'une meilleure qualité depuis que l'on a jugé expédient d'en faire, au besoin, un chemin militaire, et c'est dans ce but qu'il a été fait plus large, avec rampes plus faciles et des ponts plus forts que ne le voulait la première spécification.

Quant à la division centrale et à certaines parties non achevées de la division nord, l'on voulait d'abord utiliser l'ancien chemin. Kempf sans changer la ligne, mais le surintendant a fait son estimation pour la confection d'un nouveau chemin sur ces parties, sur la même échelle que le reste et dans une toute autre localité, afin d'éviter les côtes qui rendent impossibles les améliorations sur l'ancien chemin. L'ancien chemin et de l'utiliser pour compléter la communication, le surintendant soumet le rapport spécial du surintendant inséré dans l'appendice G.

D'après ce rapport, il paraît que, à cause de la localisation, l'ancien chemin est tout à fait impraticable comme route militaire. Les côtes que l'on y rencontre sont très à pic, quelques uns ayant une inclinaison d'un pied sur quatre, et celle des autres variant généralement d'un six à un dix huit. Lui donner la largeur qu'il convient, construire les ponts et faire les améliorations dont il serait susceptible, coûterait \$17,262,—somme qui excède de plus de moitié l'estimation pour un chemin de première classe,—et malgré toute cette dépense, il serait encore inférieur aux autres divisions, si bien que l'argent ainsi appliqué serait dépensé en pure perte.

Il appert donc, à la face des documents publiés, qu'en demandant pour compléter le chemin Métapédia, la somme entrée dans le budget, le gouvernement ne fait que continuer ce qu'avait commencé la précédente administration. Cette somme, qui est représentée par le Pays comme la récompense du traître et du renégat, comme le prix de la vente de M. Sylvain, se trouve dans le rapport de M. Laframboise qui déclare explicitement qu'elle est nécessaire pour finir cette route importante. A quoi donc se réduit l'accusation du Pays? A rien. Notre confrère s'est complètement fourvoyé, ou il a voulu tromper ses lecteurs d'une manière grossière. Dans le premier cas, sa conduite serait pitoyable; dans le second, elle serait inique et mériterait châtiment.

Le rapport de M. Laframboise, que tout le monde peut consulter, venge donc le gouvernement et M. Sylvain de la meute de leurs détracteurs.

CONSEIL DE VILLE.

Une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville a eu lieu vendredi soir. Le maire président.

Les résolutions suivantes furent présentées: De G. Reinhart, se plaignant du mauvais état des lots entre le haut des rues St. Constant et St. Denis.—Renvoyé au comité des chemins.

De Marie Schwartz, veuve de feu Antoine Schwartz, qui a été pendu 42 ans député-clerc du marché, et qui est mort après une courte maladie; demandant du secours.—Renvoyé au comité des finances.

Des habitants de la Ferme St. Gabriel, pour améliorations dans la rue entre et quelques autres, ces rues étant impraticables durant une grande partie de l'année.

De F. C. Doane et autres, demandant que les ateliers de photographie soient fermés le dimanche.

Le conseil avait été convoqué principalement pour revoir le bill de la Corporation, et examiner les changements et les amendements qui ont

été faits à ce bill, maintenant devant la législature.

Le maire donna quelques explications sur la question. Le changement le plus important se rapportait à la clause 19ème, et on s'était quelque peu opposé à un privilège de la Corporation. Cette clause avait trait à l'expropriation et on avait ajouté que si un propriétaire désirait garder une partie de sa propriété qui n'était pas requise par la Corporation il avait droit de le faire.—Jusqu'à présent et pendant 13 ans, la Corporation avait eu le droit d'acheter toute la propriété, dans le consentement ou non du propriétaire. En considération de l'importance des autres clauses, l'échevin Bulmer avait consenti à l'abandon de ce droit. Ces changements étaient assez importants pour nécessiter l'intervention du conseil.

Les avis de motion suivants furent donnés pour la prochaine assemblée: Proposé par le conseiller David: que les annonces de la corporation soient publiées dans la Presse et le Daily Transcript, de même que dans le Herald, la Gazette, la Merve et le Pays.

Proposé par le conseiller McNevin, secondé par le conseiller David: qu'à la prochaine assemblée un comité soit nommé pour se mettre en rapport avec les propriétaires de la montagne, afin de s'assurer du prix d'elle, dans le but d'en faire un boulevard et une promenade publique.

Le conseiller Labelle proposa qu'un comité composé de l'échevin Rodden, président du comité de police, de l'échevin Bellemare, président du comité de santé, et du motteur, soit nommé pour s'enquérir des meilleurs moyens d'arrêter les désastreux effets de la prostitution dans cette ville.

Le conseiller Devlin fait remarquer qu'à presque toutes les assemblées, il y avait un avis de motion concernant un jardin public, et que toutes les localités de la ville avaient été proposées, depuis le Jardin Guilbault jusqu'au sommet de la montagne.

Le conseiller McNevin dit que l'idée de prendre le sommet de la montagne pour en faire un parc public n'est pas si déraisonnable puisqu'on peut facilement y parvenir de toutes les parties de la ville.

L'échevin Bulmer approuva les remarques du conseiller Devlin sur les avis de motion concernant les places publiques. Il y a dans le bill maintenant devant la législature, une clause qui donne à la corporation de plus amples pouvoirs à ce sujet. Mais demander le sommet de la montagne aux propriétaires était absurde. Le président du comité des finances exposera la question lorsque le bill sera passé; mais on ne devrait pas penser à prendre Jardin Guilbault ni le sommet de la montagne pour un jardin public, parce que ces places ont trop peu d'étendue. De plus il croit que les propriétaires de la montagne ne l'abandonneraient jamais à moins d'y être forcés.

Le conseiller Devlin dit que la compagnie du chemin de fer de la ville avait annoncé que la Corporation l'avait empêché de poser des lisses jusqu'à la barrière, sur la grande rue St. Laurent. Pour cela, il voterait contre la mise en opération de la partie du chemin maintenant terminée.

L'échevin Bulmer dit que cette version n'est pas fondée. La compagnie n'a pas le droit de dire que la Corporation l'a empêché. Le comité des chemins a pris en considération l'opportunité de diminuer la pente de la rue, et il a demandé à la compagnie si elle voulait payer le tiers des frais; si la compagnie voulait payer les lisses sur le chemin tel qu'il est, elle en a le droit. Quant à l'état du chemin, l'inspecteur de la cité a donné avis que s'il n'était pas mis en ordre dans 48 heures, la Corporation le ferait aux frais de la compagnie.

L'échevin Rodden fait remarquer que l'ouverture de certaines parties du chemin a été retardée par le consentement tacite de la Corporation, et que, par conséquent, on ne pouvait s'en plaindre; tant que les négociations ne seraient pas terminées, on ne pouvait s'attendre à une continuation du chemin par la grande rue St. Laurent.

La discussion fut reprise sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la cité. L'échevin Bulmer en expliqua au long les dispositions, et insista sur l'impossibilité apparente d'en obtenir la passation à cette session, sans accepter les amendements qui viennent d'y être faits. En arrivant à Québec, il a trouvé une forte opposition appuyée sur une requête contre le droit d'expropriation que possède la Corporation. Il a cru préférable de faire des concessions sur cette prérogative, pour obtenir la passation à cette session d'autres clauses plus importantes.

L'échevin Gorrie exprima formellement l'opinion que le Conseil devrait accepter le bill tel qu'il est aujourd'hui, quoique quelques-unes des clauses soient sujettes à quelques objections.

Une longue discussion suivit, durant laquelle il fut prouvé que l'introduction de nouvelles clauses requerrait la passation du bill à cette session.

L'échevin Leclair proposa secondé par l'échevin Bulmer que le dit bill, tel qu'amendé soit adopté.

L'échevin Rodden, secondé par le conseiller Goyette, proposa en amendement: qu'une clause soit insérée pour donner à la Corporation le pouvoir de discontinuer l'élargissement de la rue Notre-Dame si les dépenses sont trouvées trop grandes.

Cette motion fut rejetée, et le bill fut accepté tel qu'amendé, après quoi le Conseil s'ajourna.

Les journalistes se sont de nouveau réunis, hier à 7 heures.

M. J. K. Edwards, du Toronto Globe, a été proposé, secondé par M. S. J. Jones, du Hamilton Times;

Résolu:—« Que les représentants de la Presse ont pris en considération la lettre de l'Orateur de la Chambre, de ce jour, les informant du caractère précis de l'ordre donné le 31 dernier, par lequel ils ont été exclus du cabinet de lecture; »

« Que, s'étant abstenu de prendre leurs sièges dans la galerie des représentants, dans le but de marquer leur désapprobation du manque d'égard dont ils ont été l'objet, ils croient avoir maintenu suffisamment cette protestation pour mettre à couvert le respect qu'ils se doivent à eux-mêmes et pour revendiquer l'honneur de la profession; »

« Qu'ayant par cette conduite amplement satisfait à ce qu'ils doivent à l'honneur de leur profession, ils considèrent que le moment est arrivé de reprendre l'exercice de leurs devoirs envers le public, qui attend de la Presse un rapport fidèle et une critique judicieuse des délibérations de la chambre; »

« Qu'en conséquence ils repréneront leurs sièges dans la galerie, demain, à 3 heures. »

M. Gregg, du Toronto Leader, propose en amendement, secondé par M. Macdonald, du Quebec Chronicle:

Résolu:—« Que ce serait de la part des membres de la Presse un acte d'inconvenance de reprendre leurs sièges dans la galerie, durant cette session, tant que le grosièreté dont ils ont à se plaindre n'aura pas été retirée. »

L'amendement a été perdu par 12 voix contre 9.

Voici la division: Pour—M. McCleughan, "Woodstock Times." M. Fabre, "Le Canadien." M. Lindsay, "Toronto Leader." M. McDoull, "Quebec Chronicle." M. Langan, "Daily News." M. Gregg, "Toronto Leader." M. Roger, "Quebec Mercury." M. Gennas, "La Minerve." Contre—M. White, "Peterboro' Review." M. Isaac Watson, "Quebec Chronicle." M. "l'Ordre," Montréal.

M. Chas. Doust, "Le Pays," Montréal. M. Aubin, "La Tribune." M. Fréchette, "Courrier d'Ottawa." M. Sam. J. Watson, "Quebec Daily News." M. Berthelot, "Courrier de St. Hyacinthe." M. Jones, "Hamilton Times." M. Chas. Kirby, "Montréal Herald." M. Edwards, "Toronto Globe." M. Hubertus, "British American," Kingston.

La même division a eu lieu sur la motion principale, qui a été en conséquence emportée. Le président, M. Chamberlin, s'est déclaré en faveur de l'adoption de cette motion.

Le Times et la Tribune de New-York soutiennent la candidature du général Frémont à la présidence des Etats Unis.

NOUVELLES DU CANADA.

—Le feu s'est déclaré samedi matin vers six heures dans la maison située au coin des rues de la Montagne et St. Joseph, occupée par M. Louis Monette. Grâce à de prompts secours il y eut peu de dommages.

—Vendredi matin, Joseph Boucher étant tombé du canot qu'il montait, se serait infailliblement noyé, sans le prompt secours d'un charpentier du nom de J. T. Therrien, qui travaillait dans le bûche, et qui, par bonheur, avait vu l'embarcation chavirer.

—Les amateurs de bonne musique apprendront sans doute avec plaisir l'arrivée prochaine, en cette ville, d'une troupe d'opéra italien, sous la direction de M. Strakosch. C'est une vraie bonne fortune musicale pour Montréal. A la première représentation du "Barbier de Séville," les Artistes distingués suivants se feront entendre: Mlle. Adèle Phillips, la célèbre Prima Dona; l'admirable tenor, Signor Brignoli; le grand Bariton, Signor Mancini; la basse distinguée, Signor Susari; basso-cantata, Signor Locatelli; seconda Dona, Madame Zappelli; second tenor, Signor Marlini; conducteur musical et directeur, Signor Bendelari. On pense que la première soirée d'une série de concert aura lieu dans le courant de la semaine prochaine.

—Un des musiciens des Fusiliers du nom de Ward, s'est noyé samedi dernier près du quai Moisson. Il était dans une chaloupe avec quelques soldats lorsque l'embarcation chavira. Lui seul n'a pas pu se sauver.

—Après les rapports du département de l'Emigration, le nombre des passagers arrivés à Québec, depuis l'ouverture de la navigation est de 4189, dont 1386 sont restés en Canada.

—Un nommé Michael Carey récemment arrivé des Etats Unis, a rapporté que des soldats lui avaient volé, dans une taverne de la rue des Commissaires, une somme d'une soixantaine de piastres.

—Hier avant midi, un passant a été attaqué par un chien, sur la rue Notre-Dame, près du Séminaire, et a reçu plusieurs blessures au bras.

—M. David Thurston, vice-consul américain à Toronto, doit remplacer feu M. Giddings, à Montréal.

—La dernière maille anglaise apportait la nouvelle que les contrats pour la construction des vapeurs de la nouvelle ligne transatlantique, avaient été signés la semaine précédente, et l'on pouvait s'attendre que la compagnie commencerait ses opérations le plus tôt possible.

—Nous apprenons que le convoi de chemin de fer descendant à Québec jeudi dernier, a éprouvé un accident près de Béauport. Un char a été lancé hors des lisses et plusieurs chevaux ont été tués. Personne n'a péri.

—Un correspondant qui signe "Timothy Flint," écrit à la "Chronicle" que deux ouvriers qui creussent un puits, à St. Joseph de Lévis, ont trouvé, il y a quelques jours, un canon de fusil assez bien conservé, avec une baguette à boucher, trois flèches et un tomahawk, une pièce de mon-

naie en cuivre très corrodé, et plusieurs ossements, apparemment ceux d'un squelette humain. Toutes ces choses ont été trouvées à une profondeur de six pieds, et immédiatement sous les racines d'un cèdre, dont le tronc était mort depuis longtemps. Naturellement, le correspondant s'inquiète de savoir comment ces articles et ces ossements se trouvent là.—Journal de Québec.

—Un monsieur, arrivé depuis un jour ou deux, des régions arctiques de la Chaudière et de la Rivière du Loup, donne la nouvelle que les travaux se continuent avantageusement sur les terres du gouvernement avant que les townships de Jersey, Marlow, etc.; et ce sont principalement des Haut-Canadiens et des Américains qui y travaillent et qui ayant découvert de bonnes locations arides, attendent l'action du gouvernement relativement à ces terres. Ses vœux arctiques de quart traversent Dénia, Jersey et Dorset.

Au-delà de 80 mineurs expérimentés sont passés à St. Marie ces jours derniers. Maintenant que le peuple des paroisses voisines a terminé ses semences, grand nombre vont chercher un travail lucratif dans ces mines.—Id.

—La plus triste nouvelle s'est répandue ce matin, à Québec, et a produit la plus pénible sensation. Un des hommes les plus estimés de notre ville, le Dr. George Douglas s'est suicidé, hier, à l'Isle aux Reux. On attribue cette funeste résolution à des désordres de fortune. On dit que la perte d'un procès considérable en Angleterre aurait été la cause de ce désespoir.

Quoiqu'il en soit, on dit que le Dr. Douglas s'administrerait depuis quelque temps de fortes doses de chloroforme, et lundi dernier il fut trouvé insensible dans sa chambre, rue de la Fabrique. Sa famille l'engagea à aller passer quelque temps à sa résidence de campagne, à l'Isle aux Reux, en le faisant surveiller. Hier, il envoya son domestique chercher une bouteille de vin à la cave, et pendant son absence il se plongea un couteau de table dans le cœur. Il a survécu onze heures à ce coup fatal.

Le Dr. Douglas était entouré de l'estime générale et il laisse un milieu de nous les plus vifs regrets. Il était âgé de plus de 60 ans. Il a rempli pendant 28 ans les fonctions de médecin à la Quarantaine de la Grosse Île, avec un zèle et un courage à toute épreuve.—Canadian.

—Vendredi dernier, Son Excellence le gouverneur général a fait, à Québec, la visite du Percin.

—M. S. G. Levey a été mis en liberté, aucune accusation n'ayant pu être prouvée contre lui. La durée de son emprisonnement a été de dix jours.

—Ordres du jour de la séance du 7 juin prochain de l'Institut Canadien Français: 1. LECTURE et adoption des procès-verbaux; 2. LECTURE et adoption du rapport du bureau de direction, concernant la translation des journaux de l'Institut, dans la salle de la bibliothèque; 3. Sujet de discussion: Les mines d'or en Canada sont-elles à l'avantage des habitants de notre pays? Les membres sont spécialement priés d'assister.

THEATRE FRANÇAIS, RUE CÔTE.—Mercredi. La Jolie femme vendue, comédie en 1 acte, de Mme de Girardin; Tromp à Cazar, opérette en 1 acte, de Jacques Offenbach, interprétée par Mlle Louise Maillet, MM. Donatien, Chol et Édgard.

—A une assemblée des membres de l'association St. Jean Baptiste de la paroisse St. Zotique, tenue dimanche, le 5 courant, après la grand'messe, les messieurs suivants furent élus officiers pour l'année courante: Président, Geo. H. Dumesnil, N. P.; 1er vice-président, Jos. LaFonde; 2nd vice-président, Jos. Delage, père; trésorier, A. E. Dumesnil; secrétaire, Louis Coutée; commissaires-ordonnateurs, G. Benoit, J. E. Gourdeau, J. Denis, L. Dépas, fils, Jos. Poirier et T. Filiatrault; chapelain, Rev. J. T. Lasnier; médecin, Luc H. Masson; petit Jean Baptiste, le jeune enfant de M. T. Filiatrault.

